

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2018

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Victor COLAS, Franck JUILLET, Nicolas ROLLET, Gaëlle CAZALS, Nadine BOISTARD et Fabrice MONTAGNIER

Le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dossier Grange

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la commission des bâtiments qui a travaillé sur les 5 dossiers de candidatures de cabinets d'architectes sélectionnés lors de la réunion du conseil municipal du 12 octobre dernier. Après étude approfondie, 2 cabinets ont été reçus en Mairie par le Maire et 2 membres de la commission bâtiments pour présenter les différentes étapes de leur mission.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, a décidé de retenir la candidature de la SARL PERRIN. Montant de ses honoraires : 42 000 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que la proposition de la SARL PERRIN était première du classement établi par l'architecte du département.

Multi-service

Le conseil municipal décide de conclure une rupture de contrat avec Monsieur et Madame MISSEY, suite à leurs problèmes de santé en vue de leurs prochaines opérations.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré 2 repreneurs pour le commerce.

Après étude des dossiers, le conseil municipal décide de retenir la candidature de Madame FINK et Monsieur VELFRINGER qui présentent un projet en cohérence avec les attentes de la commune.

Reprise par les nouveaux gérants : 1^{er} décembre 2018.

Communauté de communes « Pays de Lapalisse »

Modification des statuts par l'ajout de la compétence « planification énergétique territoriale dont notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et la mise en œuvre des actions en découlant » Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident de ne pas approuver l'ajout de ces statuts, estimant que la rédaction donnant mandat pour tout ce qui en découle peut entraîner des dérives qui ne seront plus maîtrisées par la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de délimitation établi par Cédric ROBIN, géomètre concernant la désaffectation de la portion de chemin reliant le village de la Chèvre à la RD 25, pour affectation d'un numéro par les services du cadastre.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la proposition de location de la parcelle à Madame Emelie PETELET pour un montant de 50 € /an.

- Cérémonie du 11 novembre : commémoration en présence des élèves du RPI.